

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
30e séance
tenue le
mardi 7 novembre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 30e SEANCE

Président : M. AL-MASRI (République arabe syrienne)

puis : M. VAHER (Canada)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINTS 123 ET 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains
(Habitat)

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/44/SR.30
28 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 123 ET 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/44/3, A/44/6/Rev.1, A/44/7 et Corr.1 et A/44/16 et Add.1)

Première lecture (suite)

Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement

1. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) indique que le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayons ionisants, qui se trouve à Vienne, ne fait pas partie à proprement parler du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), mais il a été inclus dans le chapitre 18 en raison de ses liens administratifs avec le PNUE. Les activités du secrétariat du Comité sont décrites dans les paragraphes 18.21 à 18.28 du projet de budget-programme. Le montant estimatif des coûts globaux prévus pour le secrétariat est légèrement supérieur à un million de dollars. Le programme de représentation régionale qui est décrit dans les paragraphes 18.29 à 18.34 concerne les activités des bureaux régionaux du PNUE à New York et Genève ainsi que des bureaux régionaux situés à Bahreïn, Bangkok, Mexico et Nairobi. Les dépenses afférentes à ce programme sont couvertes au moyen de fonds extra-budgétaires (6,7 millions de dollars), à l'exception des dépenses prévues pour les bureaux de New York et de Genève, qui sont partiellement imputées sur le budget ordinaire (environ un million de dollars).
2. En ce qui concerne l'environnement proprement dit, un nouveau sous-programme a été ajouté, le sous-programme 7, relatif aux catastrophes naturelles, pour lequel 11 000 dollars ont été inscrits au budget ordinaire; des fonds extra-budgétaires d'un montant de 1,1 million de dollars devraient être disponibles pour ce sous-programme.
3. Les autres sous-programmes sont plus ou moins identiques à ceux qui figuraient dans le budget de 1988-1989. Comme pour l'exercice biennal précédent, les éléments de programme sont au nombre de 29. Deux éléments de programme ont été ajoutés au sous-programme 8. Il y aura 617 produits, soit sept de plus qu'en 1988-1989. L'élément de programme 1.2, qui porte sur l'évaluation des limites extrêmes, a été proposé comme priorité absolue, tandis que les éléments de programme 2.3 (milieu de travail), 3.8 (lithosphère) et 7.1 (catastrophes naturelles) sont considérés comme non prioritaires.
4. Les fonds extra-budgétaires prévus pour le chapitre 18, qui sont estimés à quelque 124 millions de dollars, dépassent de très loin les ressources inscrites au budget ordinaire, qui s'élèvent à 12 millions de dollars. Les fonds extra-budgétaires se répartiront comme suit : 1,5 million de dollars pour les services d'appui, 29 millions de dollars pour les activités de fond et 94 millions de dollars pour les projets opérationnels.
5. Les postes inscrits au budget ordinaire sont au nombre de 87, contre 321 financés au moyen des fonds extra-budgétaires. La répartition des postes par

(M. Baudot)

principaux programmes d'activité est indiquée dans les tableaux 18.5, 18.8, 18.10, 18.12, 18.14, 18.16, 18.18 et 18.20.

6. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le taux de croissance réelle pour le chapitre 18 s'établit à 0,1 %. L'essentiel des ressources prévues pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement provient des fonds extra-budgétaires qui, comme indiqué au paragraphe 18.2 du premier rapport du Comité consultatif, s'élèvent à 124 305 400 dollars. En ce qui concerne les postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires, le tableau 18.5 du projet de budget-programme fait apparaître une diminution de 22 postes par rapport à l'effectif de l'exercice biennal précédent. Dans les propositions qu'il avait présentées au Conseil d'administration du PNUE, le Directeur exécutif avait indiqué une diminution de 21 postes. Le Comité consultatif suppose que cet écart tient au fait que les tableaux ont été établis à des moments différents. Il n'est toutefois pas pleinement satisfait des explications fournies à ce sujet et espère qu'à l'avenir de tels écarts ne se reproduiront pas.

7. Le Comité consultatif accepte la proposition de reclassement de P-3 à P-4 du poste de chef de la Section des services de bibliothèque et de documentation.

8. Au paragraphe 18.8 de son rapport, le Comité consultatif a noté qu'en raison de la crise financière, le personnel qui effectuait des heures supplémentaires était jusqu'ici rémunéré pour partie en espèces et pour partie sous forme de congés de compensation. Le Comité a toutefois constaté que le PNUE est maintenant revenu à la pratique établie des organismes des Nations Unies, selon laquelle les heures supplémentaires sont intégralement réglées en espèces.

9. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur les paragraphes 203 à 207 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/44/16), qui ont trait au chapitre 18.

10. Mme OLDFELT HJERTONSSON (Suède) dit que sa délégation a déjà indiqué, lors des débats du CPC, qu'elle était déçue qu'on n'ait pas prévu de crédits plus importants pour les questions dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies voit une source de préoccupation croissante, comme l'environnement. Lors de la présente session, l'Assemblée générale examinera la question de la convocation d'une deuxième conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui se tiendrait en 1992. Pour qu'elle soit couronnée de succès, une telle conférence nécessiterait des préparatifs approfondis. L'Assemblée générale ayant adopté la résolution 43/196, on peut s'attendre à ce que la décision de convoquer cette conférence soit prise en 1989. Il est donc regrettable qu'aucun crédit n'ait été prévu dans le budget-programme pour les préparatifs de la conférence. Le problème tient au fait que le Secrétariat n'est pas en mesure de procéder à des allocations de ressources à moins d'avoir reçu un mandat précis : c'est un point qu'il faudrait revoir.

11. Les réductions de ressources prévues au chapitre 18 sont proportionnellement plus importantes que dans les autres chapitres du budget, ce qui explique que le taux de croissance réelle soit de 0,1 % seulement. Il est particulièrement

(Mme Oldfelt Hjertonsson, Suède)

regrettable que des réductions aient été effectuées dans les secteurs ayant trait à la coordination des activités en matière d'environnement. Une telle coordination est en effet indispensable pour mener à bien les préparatifs de la conférence; elle est en outre nécessaire si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter effectivement du rôle qui lui a été confié lors de la Conférence de 1972 sur l'environnement. Il faudrait donc renforcer les effectifs du programme pour l'environnement.

12. La délégation suédoise ne s'opposera pas à ce que la Commission adopte la recommandation du Comité consultatif. Cependant, compte tenu du paragraphe 206 du rapport du CPC et des décisions que devrait prendre la Deuxième Commission lors de la présente session, elle ne se rangera à la décision qui sera prise en première lecture que s'il est entendu que les décisions que prendra ultérieurement l'Assemblée générale concernant la conférence de 1992 pourraient avoir une incidence sur le contenu du programme et les montants estimatifs prévus pour le chapitre 18. Ces points devraient faire l'objet de consultations officielles et devraient être débattus lors de la deuxième lecture.

13. M. GUPTA (Inde) dit qu'on s'était accordé à reconnaître que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle important à jouer dans la promotion des activités visant à protéger l'environnement. Or, les ressources proposées dans le projet de budget pour 1990-1991 ne reflètent ni ce consensus ni la priorité qu'accordent les Etats Membres à la question de l'environnement.

14. Lors de la quarante-troisième session, la délégation indienne avait souligné que les réductions de postes proposées par le Secrétaire général pour le PNUE représentaient 17,9 %, contre 12 % en moyenne pour l'ensemble du Secrétariat. Comme le souligne le Comité consultatif au paragraphe 18.4 de son rapport, même les postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires accusent une diminution par rapport à l'exercice 1988-1989. Le montant des ressources prévues est de toute évidence insuffisant pour assurer les préparatifs et le service d'une conférence de l'importance de celle qui est envisagée. En 1988-1989, un poste de classe D-2, dont les fonctions portaient pourtant sur la formulation des politiques et la coordination, a été supprimé au PNUE. Cette mesure va clairement à l'encontre de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, qui dispose que les dépenses de fonctionnement du Conseil d'administration et du petit secrétariat du PNUE devraient être imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies; elle risque en outre d'avoir des répercussions sur les préparatifs de la conférence proposée.

15. M. SHITAKHA (Kenya) estime lui aussi que le budget-programme ne reflète pas l'importance des questions relatives à l'environnement. Le taux de croissance réelle, en particulier, est insuffisant. En outre, vu le pourcentage élevé de réductions de postes, on peut se demander si le PNUE sera en mesure de mener à bien les préparatifs de la conférence de 1992.

16. Constatant, que par suite de la suppression de trois postes de traducteur/réviseur au PNUD à la fin de 1989, les dépenses prévues pour les travaux contractuels de traduction augmenteront de 50 000 dollars, M. Shitakha demande s'il

(M. Shitakha, Kenya)

ne serait pas moins onéreux de maintenir ces trois postes plutôt que de faire appel au service de traducteurs extérieurs.

17. La délégation kényenne espère que le Secrétaire général révisera les crédits prévus pour le chapitre 18, compte tenu de la conférence de 1992.

18. M. SEIM (Norvège) dit que, vu l'importance de la conférence proposée, la délégation norvégienne s'inquiète du taux modeste de croissance réelle envisagé pour le chapitre 18. Il faut prévoir des ressources financières suffisantes pour assurer les préparatifs et le suivi de la conférence.

19. M. CHEN Xu (China) dit que sa délégation n'a pas d'objection à formuler à propos des recommandations du CPC et du Comité consultatif, tendant à ce que les crédits demandés par le Secrétaire général pour le chapitre 18 soient approuvés. Depuis la Conférence de Stockholm en 1972, l'environnement est devenu une source de préoccupation majeure pour tous les Etats Membres et l'Assemblée générale doit décider à sa quarante-quatrième session de la tenue d'une deuxième conférence. Toutefois, les crédits demandés par le Secrétaire général ne tenant pas compte des dépenses qu'entraîneraient les préparatifs de cette conférence, il est permis de se demander comment ces dépenses seront couvertes. Il faudrait tenir des consultations afin de parvenir à un accord sur les modalités de financement de la conférence.

20. M. LADJOUZI (Algérie) dit que l'environnement est l'un des problèmes majeurs auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face, surtout si on l'envisage dans la perspective du développement. Des questions aussi cruciales que la désertification et la sécheresse doivent être considérées comme des aspects essentiels de la protection de l'environnement et il faut prévoir des ressources suffisantes pour aider les pays en développement dans ce domaine.

21. La délégation algérienne partage les vues exprimées par les représentants du Kenya et de l'Inde. Ce dernier s'est interrogé sur l'opportunité de réduire le nombre de postes D-2; de manière plus générale, on peut se demander s'il est souhaitable de supprimer d'autres postes clefs. La délégation algérienne souhaiterait que le Secrétariat indique quels postes il est prévu de supprimer dans le cadre des compressions d'effectifs et pour quelles raisons certains postes ont été supprimés dans le budget.

22. Le fait qu'aucun crédit n'ait été prévu pour la préparation de la conférence de 1992 constitue une importante lacune. La Cinquième Commission reviendra sans aucun doute sur la question lorsque la Deuxième Commission aura fait ses recommandations. La délégation algérienne est peu disposée à accepter que les préparatifs de la conférence soient financés au moyen du fonds de réserve. Les dépenses nécessaires devraient être imputées sur le budget ordinaire.

23. La délégation algérienne approuve la recommandation formulée au paragraphe 206 du rapport du CPC dans laquelle il est demandé à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le chapitre 18, de tenir compte des mandats adoptés par le Conseil d'administration du PNUE à sa quinzième session. Il est important que les délégations prennent en considération le rôle capital joué par le PNUE en matière de coordination.

/...

24. Mme FRIESSNIGG (Autriche) dit que sa délégation partage les inquiétudes exprimées par les représentants de la Suède et de l'Inde à propos des réductions de poste, eu égard au rôle de coordonnateur du PNUE. Elle partage également les préoccupations de certaines délégations concernant le financement de la conférence proposée pour 1992. Le meilleur moyen serait peut-être de débattre de ces questions lors de la deuxième lecture du budget.

25. Mme BROINOWSKI (Australie) s'associe aux vues exprimées par les orateurs précédents. Si les crédits et les effectifs prévus pour la conférence de 1992 sont insuffisants, les résultats de cette conférence risquent de s'en ressentir.

26. M. Vaheer (Canada) prend la présidence.

27. M. LOPEZ (Venezuela) fait remarquer que les réductions opérées au chapitre 18 pour certains objets de dépense semblent entraîner des augmentations pour d'autres objets de dépense, tels que les services de consultant et les travaux contractuels de traduction. Il faudrait comparer les dépenses supplémentaires engendrées par la réforme budgétaire et les coûts qui résulteraient du maintien du tableau d'effectifs initial. Par ailleurs, la décision de réduire de moitié la fréquence des sessions du Conseil d'administration du PNUE n'entraînera, semble-t-il, que des économies minimales. M. Lopez aimerait savoir quel serait, le cas échéant, le montant annuel des économies prévues.

28. Il est certes souhaitable d'éviter une prolifération de la bureaucratie, mais il ne faut pas perdre de vue que les responsabilités du PNUE ne cessent d'augmenter, tout comme les fonds extra-budgétaires dont la gestion lui est confiée, sans parler de la multiplication des accords relatifs à l'environnement - dont le PNUE est le mieux placé pour assurer le suivi. Autant d'aspects qu'il faut avoir présents à l'esprit lorsqu'on évalue le processus de réforme.

29. M. ZAHID (Maroc) dit que la question de l'environnement revêt une importance considérable pour l'humanité tout entière. L'un des symptômes les plus évidents de la dégradation de l'environnement est le phénomène de la désertification en Afrique face auquel, il faut l'espérer, la communauté internationale saura réagir et manifester sa solidarité.

30. Il est regrettable que les ressources prévues pour le PNUE n'enregistrent pratiquement aucune croissance réelle. La délégation marocaine aimerait avoir davantage d'informations sur la réduction proposée du nombre de postes financés au moyen des fonds extra-budgétaires, compte tenu en particulier des préparatifs à envisager pour la conférence de 1992.

31. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que, sauf dans les cas où il est proposé de reclasser ou de déclasser des postes, les effectifs prévus dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991 sont essentiellement les mêmes que pour 1988-1989. Cela tient à ce que les chiffres indiqués pour l'exercice biennal en cours sont ceux qu'avait approuvés l'Assemblée générale dans les prévisions révisées pour 1988-1989, lesquelles incorporaient les réductions de dépenses et de postes effectuées dans le cadre de la réforme.

(M. Baudot)

32. Comme l'ont souligné plusieurs orateurs, il est probable que les fonds extra-budgétaires disponibles pour les activités relatives à l'environnement augmentent. Toutefois, de l'avis du Directeur exécutif du PNUE, une utilisation rationnelle de ce volume accru de ressources n'est pas incompatible avec une réduction du nombre des postes que ces fonds servent à financer. La réduction des postes financés au moyen des fonds extra-budgétaires n'implique en aucun cas une réduction des activités prévues au titre des programmes.

33. Lorsque la Deuxième Commission commencera à examiner un projet de résolution dans lequel on demandera explicitement la convocation d'une conférence sur l'environnement et le développement, le Secrétariat établira un état d'incidences sur le budget-programme, en indiquant quelles dépenses peuvent être imputées sur le fonds de réserve, quelles ressources peuvent être transférées d'autres chapitres du budget, et quelles autres possibilités de financement peuvent être envisagées. L'approbation en première lecture des crédits demandés pour le chapitre 18 n'empêche nullement que l'on examine un tel état d'incidences à un stade ultérieur.

34. M. KINCHEN (Royaume-Uni) dit que les problèmes d'environnement apparaissent de plus en plus comme une question prioritaire; si le processus budgétaire est suffisamment souple pour intégrer les nouvelles préoccupations, cette priorité devrait se traduire par une augmentation des crédits alloués à l'environnement, dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée. Comme on vient de l'indiquer, les réductions de personnel prévues pour le chapitre sont essentiellement le résultat des décisions prises par l'Assemblée générale à sa précédente session. La délégation britannique a encore des réserves à propos de la répartition des ressources qui en découle, notamment dans le cas des services de conférence, mais la décision a été bel et bien prise et les objectifs d'ensemble fixés dans la résolution 41/213 doivent être respectés. La représentante de la Suède n'en a pas moins le droit de demander que la question du montant des ressources inscrites au chapitre 18 fasse l'objet de consultations officielles.

35. M. Kinchen s'étonne que la résolution 15/4 du Conseil d'administration du PNUE, demandant la tenue d'une session extraordinaire du Conseil en 1990, n'ait apparemment pas fait l'objet d'un état d'incidences sur le budget-programme. Peut-être la résolution était-elle formulée en termes trop imprécis pour justifier la présentation d'un tel état. Le problème est que, faute d'un dialogue préalable entre les Etats Membres et le Secrétariat, des décisions risquent d'être prises sans que l'on tienne dûment compte de la nécessité d'utiliser au mieux les ressources.

36. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le Secrétariat avait de bonnes raisons de ne pas prévoir de crédits pour les préparatifs de la conférence de 1992 dans le projet de budget-programme : dans la résolution 43/196, en effet, l'Assemblée générale n'a pas décidé de convoquer cette conférence, mais simplement "d'examiner à sa quarante-quatrième session la question de la convocation" d'une conférence, en vue de prendre une décision concernant différents aspects de cette conférence, y compris ses incidences financières.

(M. Baudot)

37. La question soulevée par le représentant du Royaume-Uni illustre bien les difficultés que pose l'établissement des états d'incidences sur le budget-programme. La nécessité d'établir de tels états devrait valoir pour les décisions prises à tous les niveaux, y compris les décisions des commissions régionales et d'autres organes. En tout état de cause, c'est à l'Assemblée générale qu'il reviendra en dernière instance d'autoriser le Conseil d'administration du PNUE à tenir une session supplémentaire en 1990, et le Secrétariat établira alors un état des incidences que cette décision entraînerait sur le budget-programme.

38. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Cinquième Commission approuve les recommandations figurant aux paragraphes 206 et 207 du rapport du CPC.

39. Il en est ainsi décidé.

40. Sans qu'il y ait d'objection, l'ouverture d'un crédit de 11 939 400 dollars au chapitre 18 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture, étant entendu que la recommandation faite par le CPC au paragraphe 206 de son rapport et la question des postes prévus pour le chapitre seront examinées plus avant dans des consultations officieuses.

Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

41. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que ce chapitre comprend un seul programme divisé en huit sous-programmes, représentant au total 31 éléments de programme et 314 produits. On compte cinq nouveaux éléments de programme, résultant de modifications dans les orientations, mais les regroupements ont permis de ramener le nombre total des éléments de programme de 37 à 31, comme cela a déjà été expliqué lors de la lecture d'autres chapitres. Le Secrétaire général a proposé un élément de programme prioritaire, mais celui-ci, de même que trois des quatre éléments considérés comme non prioritaires, est financé au moyen de fonds extra-budgétaires. Ces fonds, dont le volume est important par rapport aux crédits inscrits au budget ordinaire, serviront à financer 95 des 176 postes permanents du Centre. Le taux de vacance de poste au Centre est de 27 % pour les postes d'administrateur, mais comme le nombre des agents de la catégorie des services généraux et des autres catégories est légèrement plus élevé que le nombre de postes, le taux global de vacance de poste s'établit en gros à 14 %. Lors de l'examen des prévisions révisées, l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, avait approuvé une réduction de 19 % du nombre de postes d'administrateur pour ce chapitre.

42. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a constaté que, dans quelques chapitres du budget, des fonds prévus au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) sont utilisés pour financer des postes de façon permanente. Dans le cas du chapitre 19, ces fonds servent à financer les dépenses relatives aux agents locaux affectés au Service de reproduction des documents du PNUE. Les observations générales du Comité consultatif sur la question figurent au paragraphe 60 du chapitre premier de son rapport. Le Secrétaire général a informé

(M. Mselle)

le Comité que ces pratiques, qui sont contraires à la politique budgétaire établie, résultent de circonstances exceptionnelles et que tous les efforts seront faits pour régulariser la situation.

43. Le Comité consultatif a indiqué au paragraphe 19.5 de son rapport qu'il approuve la transformation en postes permanents de sept postes temporaires renouvelables. Le Comité traite de la question d'ensemble des services communs à Nairobi dans les paragraphes 28J.1 à 28J.5 de son rapport et, compte tenu de ces observations, il approuve la reconduction des 13 postes temporaires non renouvelables dont il est question au paragraphe 19.6 de son rapport.

44. Comme indiqué au paragraphe 19.10, le montant de 1 064 900 dollars demandé pour les organes directeurs comprend un montant de 966 100 dollars préalablement inscrit aux chapitres 28F et 29B. M. Mselle souligne qu'il s'agit d'un virement de crédits et non d'un transfert de poste. Il a été décidé de regrouper au chapitre 19 l'ensemble des coûts des services de conférence d'Habitat, mais les interprètes et les autres fonctionnaires nécessaires pour assurer le service des séances continueront de venir de Genève et d'autres lieux d'affectation, selon que de besoin. Ces nouvelles dispositions sont conformes aux recommandations que le Comité consultatif avait formulées au paragraphe 99 du chapitre 2 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 (A/42/7).

45. M. SHITAKHA (Kenya) dit que la question des établissements humains est extrêmement importante pour les pays en développement. Aussi, la délégation kényenne s'inquiète-t-elle de voir que l'on a prévu un taux de croissance négatif de -1,1 % pour le chapitre 19 et une réduction de 19 % du nombre des postes à Habitat. Le taux de vacance de poste indiqué par le Comité consultatif au paragraphe 19.9 de son rapport est également très élevé puisqu'il s'établit à 17 %; la délégation kényenne souhaiterait que le Secrétariat explique pourquoi il en est ainsi et quelles mesures sont prévues pour remédier à cette situation.

46. M. GROSSMAN (Etats-Unis d'Amérique) tient à faire savoir que sa délégation soulève de vives objections à propos de l'inclusion d'activités et de ressources concernant les conditions de vie du peuple palestinien dans le chapitre 19 du budget. La délégation américaine n'insistera pas pour que ce chapitre soit mis aux voix, mais sa position sur la question demeure inchangée.

47. M. ABDULLAH (Iraq) dit que sa délégation entend exprimer son appui aux activités intéressant le peuple palestinien, ainsi que l'espoir qu'elles seront développées. Elles sont actuellement loin de répondre à l'intensité des souffrances qu'il endure.

48. M. MONAYAIR (Koweït) fait connaître l'appui résolu qu'apporte sa délégation aux activités en question - le moins selon elle - que l'ONU puisse faire pour le peuple palestinien, qui souffre depuis tant d'années.

49. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) n'est pas actuellement en mesure de fournir les détails demandés par le représentant du Kenya. Le représentant du Bureau de la gestion des ressources humaines présentera ultérieurement de nouvelles précisions à la Commission.

50. Le PRESIDENT dit que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission approuve les conclusions et recommandations du CPC concernant le chapitre 19, qui figurent aux paragraphes 211 et 212 de son rapport (A/44/16).

51. Il en est ainsi décidé.

52. Sans qu'il y ait d'objection, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 10 528 200 dollars au chapitre 19 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture.

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

53. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que la Division des stupéfiants continuera à exécuter quatre sous-programmes durant l'exercice biennal 1990-1991. Par suite d'un regroupement pour raisons techniques, ils comprendront 17 éléments de programme, contre 16 durant l'exercice biennal 1988-1989. Le nombre de produits en revanche a sensiblement augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent. Le fait que la structure du programme est demeurée inchangée ne signifie pas que ce soit aussi le cas du volume de travail, surtout dans le domaine en question, où les problèmes s'aggravent si rapidement et qui cause de si vives préoccupations aux Etats Membres. Les priorités proposées par le Secrétaire général sont conformes, sur le plan technique, au Règlement régissant la planification des programmes. Environ 11 % des ressources sont affectées aux activités ayant le rang de priorité le plus élevé et environ 12 % aux activités non prioritaires. Les fonds extra-budgétaires mentionnés au chapitre 20 sont essentiellement ceux du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Ils s'élèvent à 130 millions de dollars environ contre 8,5 millions de dollars pour les crédits inscrits au budget ordinaire.

54. Les crédits demandés pour 1990-1991 font apparaître un taux de croissance réelle de 1,6 %. Les dépenses englobent un montant de 652 000 dollars au titre de quatre postes temporaires non renouvelables (3 postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux). Dans l'introduction au projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de créer au total 7 postes temporaires d'administrateur non renouvelables. Trois de ces postes figurent au chapitre 20. En ce qui concerne le taux de vacance de poste, il n'y a pas de poste vacant, il n'en existe aucun au chapitre 20 pour la catégorie des administrateurs, et le nombre d'agents des services généraux est légèrement supérieur à celui des postes de la même catégorie à pourvoir, d'où un taux négatif de 2 %. Le taux de réduction des postes est de 22 %. M. Baudot voudrait néanmoins indiquer que plusieurs des postes en question n'ont pas été supprimés, mais plutôt transférés au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui remplit un rôle important de coordination des activités de contrôle international des drogues.

55. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que deux organes directeurs s'occupent du contrôle international des drogues, à savoir la Commission des stupéfiants et l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Il existe par ailleurs trois unités

(M. Mselle)

administratives, la Division des stupéfiants, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Compte tenu de l'importance de l'action internationale contre l'abus des drogues, le moment est peut-être venu de voir de nouveau s'il y a lieu de simplifier cette structure. La question a déjà été examinée, en maintes occasions, par le Conseil économique et social, le Comité consultatif et le Comité du programme et de la coordination. Malheureusement, les Etats qui réclament le plus une bonne coordination et une harmonisation des efforts et des ressources semblent avoir décidé qu'il valait probablement mieux ne rien changer. D'année en année, en examinant le chapitre 20 du budget-programme, le Comité consultatif a bien montré, avec clarté et franchise, qu'il fallait décider s'il était réellement nécessaire que trois unités administratives distinctes s'occupent du contrôle international des drogues.

56. La grande majorité des dépenses dont il est fait état au chapitre 20 sont imputées sur des fonds extra-budgétaires, notamment le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Comme il est indiqué au paragraphe 20.2 du rapport du Comité consultatif, les fonds extra-budgétaires affectés au contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 1990-1991 sont évalués à 130,7 millions de dollars. Ce chiffre est à comparer avec celui des ressources du Fonds des Nations Unie pour l'environnement, soit 124,3 millions de dollars. Le premier de ces montants est incontestablement très faible en comparaison des ressources qui seraient nécessaires à l'échelon international pour lutter contre l'abus des drogues. Ce que M. Mselle entend souligner, néanmoins, c'est que les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement sont soumises à la surveillance de son Conseil d'administration et du Comité consultatif. Celui-ci fait rapport au Conseil d'administration sur les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses d'administration engagées par le Fonds pour l'environnement. Aucun arrangement de ce genre n'est prévu en ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et le Comité consultatif, au paragraphe 20.9 de son rapport, appelle l'attention des Etats Membres sur cette situation, qu'il est peut-être temps de rectifier. Le chapitre premier du rapport du Comité consultatif contient un certain nombre de recommandations à ce sujet.

57. Au paragraphe 20.4 du rapport sont indiqués certains des faits qui apparaîtraient si le Comité consultatif examinait les dépenses d'administration et les dépenses d'appui aux programmes engagées par le Fonds. Par exemple, pour ce qui est de la transparence souhaitée, le tableau 20.5 ("Postes nécessaires") indique que 21 postes sont imputés sur les fonds extra-budgétaires. Or, les renseignements obtenus par le Comité ont établi l'existence de 57 autres postes qui n'apparaissent nulle part. La question de la transparence et d'une présentation appropriée s'est également posée à propos du paragraphe 20.8 du rapport, où il est montré comment, après enquête, le Comité a appris que l'Office des Nations Unies à Vienne accordait au Fonds un soutien financier considérable. Il n'a pas encore été demandé au Fonds de rembourser au budget ordinaire le coût des services qui lui ont été fournis. Il aurait convenu de tirer au clair cette situation, où des activités financées à l'aide de fonds extra-budgétaires reçoivent du budget ordinaire une subvention très élevée.

(M. Mselle)

58. C'est en partie à la suite de ces découvertes que le Comité consultatif a décidé, en examinant les crédits demandés au titre des frais de voyage, que d'après la structure des dépenses des exercices antérieurs, il était légitime de réduire légèrement le montant des ressources destinées à couvrir les frais de voyage des représentants aux réunions de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Le Comité consultatif recommande donc de réduire de 100 000 dollars le montant des crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 20.

59. M. MONTHE (Président du Comité du programme et de la coordination) dit que le chapitre 20 a fait l'objet d'un grand débat au CPC. Les conclusions et recommandations du Comité, énoncées au paragraphe 217 de son rapport, comprennent cinq éléments. La première phrase, qui souligne l'importance que revêt la coopération internationale aux fins de l'exécution des programmes inscrits au chapitre 20, montre l'intérêt que le Comité attache à la question. Le Comité a ensuite recommandé que le Secrétaire général intensifie ses efforts pour fournir les ressources nécessaires à l'exécution des mandats pertinents. Il a donné suite à cette recommandation en insistant sur l'importance d'une coordination efficace. Le souci d'assurer la transparence nécessaire dicte la recommandation tendant à ce que davantage de renseignements soient fournis dans les futurs budgets-programmes sur les programmes et la gestion du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Enfin, le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif des programmes du chapitre 20.

60. Mme OLDFELT HJERTONSSON (Suède) dit que pour sa délégation, les activités menées dans le cadre du contrôle international des drogues n'ont malheureusement pas reçu la part du budget qui devrait leur revenir, surtout si l'on considère les nouvelles responsabilités qui devraient incomber sous peu aux services intéressés. Cette part (0,4 % du budget) est la même que durant l'exercice biennal 1988-1989 et les effectifs du personnel ont diminué de 22 %, ce qui constitue la réduction la plus importante proposée pour un chapitre du budget. Malgré la proposition faite par le Secrétaire général de créer quatre postes temporaires non renouvelables, il s'agit là d'une réduction considérable.

61. L'augmentation mondiale de la production, du trafic et de l'utilisation des stupéfiants soulève de vives préoccupations. L'aggravation de la situation constitue une sérieuse menace, surtout pour les jeunes, dans de nombreux pays. Le commerce illégal est de mieux en mieux organisé et il est difficile de s'y attaquer. Il faut donc lancer une offensive mondiale contre les stupéfiants et mettre en oeuvre un programme d'action mondial. Un renforcement spectaculaire des efforts est nécessaire pour permettre à l'ONU de mieux aider les pays et régions à mettre au point des mesures efficaces contre les drogues que ce n'est actuellement le cas. De plus, il faut compléter les mesures directes prises pour lutter contre les stupéfiants par des mesures visant à prévenir les bouleversements économiques, sociaux et politiques liés à la menace que constitue la drogue.

62. Il serait néanmoins difficile de mettre en oeuvre un programme d'action mondial dans le cadre des structures existantes. La délégation suédoise reprend à son compte les recommandations du Comité consultatif et du CPC concernant la nécessité de simplifier les services intéressés du système des Nations Unies et

(Mme Oldfelt Hjertonsson, Suède)

d'établir entre eux une coordination efficace. Mais le principal obstacle auquel se heurtent les services tient au manque de ressources. Le total des crédits inscrits au budget ordinaire et des fonds extra-budgétaires dont on dispose pour les activités de lutte contre la drogue est très faible comparé à l'immensité du problème et aux ressources gigantesques des trafiquants. Il est impossible de renverser effectivement le cours des choses, qui vont en s'aggravant, avec des ressources aussi insignifiantes. En conséquence, la délégation suédoise souligne qu'il importe d'ajouter aux ressources provenant du budget ordinaire afin de répondre aux tâches de plus en plus lourdes qu'il faudra sans aucun doute affronter dans le proche avenir, et insiste sur la nécessité de renforcer et de coordonner tous les services intéressés. Elle espère que la session extraordinaire qui doit se tenir en 1990 imprimera l'élan politique nécessaire et permettra de dégager de nouvelles ressources et de renforcer considérablement le rôle de l'ONU dans la lutte internationale contre les stupéfiants.

63. Mme FRIESSNIGG (Autriche) dit que les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 20 représentent un taux de croissance réelle de 1,6 %. Compte tenu des nombreuses responsabilités supplémentaires qui découlent des nouveaux mandats conférés dans le domaine de la lutte internationale contre les stupéfiants et de l'élargissement du rôle prévu pour l'Organisation, la délégation autrichienne estime que les services intéressés ne disposent pas de moyens suffisants. On ne dispose pour les activités de lutte contre la drogue que de 0,4 % environ du budget ordinaire et des contributions, d'un montant de 60 millions de dollars, au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. De plus, comme le montrent les tableaux du budget-programme, aucun chapitre du budget n'a fait l'objet d'une réduction de postes aussi importante que le chapitre 20. Mme Friessnigg croit savoir que le taux apparent de 22 % résulte dans une certaine mesure de mutations internes, mais elle aimerait connaître le chiffre exact.

64. Dans leurs récentes déclarations à la Troisième Commission, plusieurs délégations ont souligné l'extrême insuffisance des ressources financières et humaines dont souffrent les services intéressés et demandé qu'un rang de priorité plus élevé soit accordé dans le budget aux activités de lutte contre la drogue. La délégation autrichienne espère que ces organes seront renforcés et qu'on recherchera les moyens de dégager des ressources suffisantes pour leur permettre de mener à bien les tâches que les Etats Membres leur ont confiées. Mme Friessnigg demande au Secrétariat comment les nouvelles activités prévues, surtout celles qui découlent de la Convention de 1988 et les activités consécutives à la conférence internationale, pourront être intégrées au programme de travail, et s'il est possible de les exécuter avec les quatre nouveaux postes non renouvelables mentionnés aux paragraphes 20.14 et 20.30 du projet de budget-programme.

65. La délégation autrichienne donne son assentiment à la recommandation du CPC, selon laquelle le Secrétaire général doit intensifier ses efforts afin de fournir les moyens qui permettront d'exécuter en temps utile les mandats pertinents et compte bien que de nouveaux progrès seront accomplis dans ce domaine. En ce qui concerne la réduction, recommandée par le Comité consultatif, des ressources prévues au titre des frais de voyage des représentants aux réunions de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, Mme Friessnigg demande quel effet auront ces réductions sur la participation des délégations auxdites réunions et quelles autres incidences elles pourraient avoir.

66. Mme BROJNOWSKI (Australie) dit que chaque fois que l'Organisation se voit confier un nouveau mandat urgent, il convient de mobiliser les ressources nécessaires à l'intérieur du système. La délégation australienne ne veut pas qu'une grande conférence soit simplement suivie d'une autre, sans aucun résultat tangible. Le plan d'action à l'échelle du système recommandé par le Comité administratif de coordination et le CPC lors de la réunion commune qu'ils ont tenue en 1989 est dans ce contexte le meilleur instrument dont on dispose et il doit bénéficier de ressources suffisantes. La délégation australienne attend avec intérêt un nouveau débat sur les liens à établir entre les activités des trois services chargés de la lutte contre la drogue. L'importance exceptionnelle de ces questions exige que le Secrétariat ne se borne pas à recourir aux fonds extra-budgétaires, mais donne suite aux résolutions qui, l'une après l'autre, demandent une réaffectation des ressources à l'intérieur du système. La délégation australienne est notamment préoccupée par la diminution, en termes réels, des crédits alloués à la Division des stupéfiants et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, ainsi que par les réductions de personnel supérieures à la moyenne intervenues dans ces organes. Tout en accueillant avec satisfaction les assurances fournies par le représentant du Secrétariat, la délégation australienne craint que les ressources ne suffisent pas à répondre aux besoins recensés.

67. Mme MBELLA (Cameroun) note qu'il est nécessaire de coordonner plus étroitement les activités de lutte contre la drogue et souligne que l'Office des Nations Unies à Vienne a un rôle essentiel à jouer en la matière. La délégation camerounaise insiste sur la nécessité de parvenir à un accord concernant le remboursement du coût des services fournis à Vienne, comme il est dit au paragraphe 20.8 du rapport du Comité consultatif. Elle demande aussi de nouveaux éclaircissements sur le texte explicatif du programme concernant les activités de lutte contre la drogue, afin de permettre un examen plus détaillé de la question de la transparence, ainsi que sur la question de savoir jusqu'à quel point les programmes correspondent au montant des crédits ouverts et tiennent compte des préoccupations exprimées par tous les membres de la Cinquième Commission.

68. M. SEIM (Norvège), tout en reconnaissant la qualité du travail accompli par les organismes des Nations Unies dans la lutte internationale contre l'abus des drogues, note qu'on pourrait faire bien davantage. Il est impossible de mener à bien ces activités de lutte contre la drogue si on ne leur consacre que 0,4 % du budget ordinaire. Les organes intéressés doivent disposer de ressources suffisantes pour être en mesure d'aborder de nouvelles tâches. Même si ces ressources devaient augmenter, comme on l'a proposé, de 1,6 % en termes réels, une croissance bien plus considérable serait nécessaire dans l'avenir.

69. M. GUPTA (Inde) dit que sa délégation est, comme d'autres, préoccupée par les réductions excessives de personnel, mais prend note du fait que le Secrétaire général s'efforce de remédier à la situation en créant quatre postes temporaires non renouvelables. Tout en partageant l'opinion que les ressources affectées aux activités de lutte contre la drogue devraient augmenter plus sensiblement, il ne croit pas que cette augmentation puisse être très considérable, en raison des nombreux besoins essentiels auxquels doit répondre le budget ordinaire. Il convient donc de financer toute augmentation réelle à l'aide de fonds extra-budgétaires, ce qui implique des efforts de la part des Etats Membres et des services de l'ONU intéressés.

(M. Gupta, Inde)

70. Les coûts supportés par l'Office des Nations Unies à Vienne, dont il est fait mention au paragraphe 20.8 du rapport du Comité consultatif, appellent une enquête plus approfondie. Tout en reconnaissant que de nombreux Etats Membres bénéficient des activités du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, la délégation indienne entend réitérer la demande, qu'elle a déjà formulée au CPC, tendant à obtenir des éclaircissements et une ventilation détaillée des ressources d'un montant de 84,2 millions de dollars allouées par le Fonds aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales.

71. Mme ARCHINI (Italie) dit que sa délégation convient avec le Président du Comité consultatif que les contributions volontaires ne suffiront jamais à lutter contre la menace que représente la drogue et les ressources énormes dont disposent les trafiquants. Il faut continuer à autoriser les services financés par des contributions volontaires à agir avec une certaine souplesse, parce que leur mission est de faire face immédiatement aux principales menaces visant, sur le plan sanitaire, la population du monde entier.

72. Considérant le parallèle tracé par le Comité consultatif entre le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et le PNUE au paragraphe 20.9 de son rapport, la délégation italienne estime que leurs rôles sont peut-être différents. Elle espère néanmoins qu'aucun effort ne sera épargné, dès que possible, pour rationaliser les activités menées dans ce domaine et en assurer une présentation transparente. La délégation italienne approuve les conclusions du CPC en la matière et espère que cette question fera l'objet d'une attention accrue dans l'avenir.

73. M. ETUKET (Ouganda) dit que dans leurs observations, les précédents orateurs ont mis en relief une question qui a éveillé l'intérêt de la délégation ougandaise durant toute la lecture du projet de budget-programme, à savoir la nécessité de faire correspondre les programmes et les ressources affectées aux secteurs prioritaires avec le rang de priorité qui leur est attribué. La délégation ougandaise approuve la plupart des opinions exprimées concernant l'importance des ressources qu'exigent les activités de lutte contre la drogue.

74. La question de l'équilibre entre les fonds extra-budgétaires et les ressources inscrites au budget ordinaire dans les crédits affectés aux secteurs prioritaires demeure préoccupante. Notant que le montant total des fonds extra-budgétaires dont le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues semble devoir disposer durant l'exercice biennal 1990-1991 est de 124 102 000 dollars, M. Etuket estime avec le Comité consultatif qu'il est nécessaire de mettre en place un dispositif efficace pour contrôler et gérer ces ressources. Il prend donc très au sérieux les observations faites aux paragraphes 86 et 88 du chapitre premier du rapport du Comité consultatif, ainsi que la référence explicite à la même question qui figure au paragraphe 20.9 du chapitre II de ce rapport.

75. Comme l'a déclaré le représentant de l'Inde, il importe d'examiner toute proposition tendant à augmenter les ressources dans le contexte de l'ensemble du budget, en gardant à l'esprit d'autres priorités également importantes. Le Secrétaire général doit veiller, en examinant le montant des ressources inscrites

(M. Etuket, Ouganda)

au budget ordinaire, à ce que les autres activités n'en souffrent pas. Se référant aux problèmes évoqués à propos de l'Office des Nations Unies à Vienne, M. Etuket exprime l'espoir que la Commission leur prêtera l'attention voulue lors de l'examen ultérieur de la question. Il espère également que le représentant du Secrétaire général fournira des renseignements de nature à apaiser l'inquiétude suscitée par les problèmes mentionnés au paragraphe 20.4 du rapport du Comité consultatif.

76. M. GROSSMAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation soutient vigoureusement les activités de l'ONU dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues et trouve encourageantes les décisions prises récemment d'accroître le rôle de l'Organisation à cet égard. Les Etats-Unis se sont efforcés, avec d'autres pays, de persuader l'Organisation d'affecter plus de ressources et de personnel aux services de lutte contre la drogue, mais avec un succès assez limité. Sans souhaiter accroître le volume du budget ordinaire, la délégation américaine estime que les programmes de lutte contre la drogue imputés au budget ordinaire, qui ne représentent qu'un pourcentage minimum des ressources budgétaires et des ressources en personnel, devraient recevoir un rang de priorité plus élevé. Elle est reconnaissante au Secrétaire général de la proposition qu'il a faite de créer des postes temporaires non renouvelables en faveur de ces programmes, mais estime qu'il aurait convenu de créer des postes permanents par voie de transfert, étant donné le caractère durable de la tâche à entreprendre.

77. La création de postes non renouvelables compensera partiellement la réduction des effectifs proposée au chapitre 20, et la délégation américaine croit comprendre par ailleurs que le transfert de cinq postes d'agent des services généraux au groupe administratif central de Vienne assurera aux programmes de lutte contre la drogue des ressources régulières. Elle approuve tout ce qui est fait pour assurer le maximum d'efficacité en regroupant les fonctions d'organes distincts. Des réductions substantielles de personnel ont néanmoins été opérées dans les services administratifs de Vienne, et la délégation américaine souhaiterait par conséquent obtenir des renseignements concernant les accords conclus entre les services de lutte contre la drogue et le groupe administratif de Vienne, ainsi que la garantie du Secrétariat qu'aucun programme de lutte contre la drogue ne souffrira du réaménagement administratif.

78. M. LOPEZ (Venezuela) dit que les préoccupations exprimées par le Comité consultatif au paragraphe 88 du chapitre premier et au paragraphe 20.9 du chapitre II de son rapport ont incité certains membres de la Cinquième Commission à chercher les moyens de résoudre ces importants problèmes. A cet égard, les observations faites par le représentant de l'Ouganda sont très pertinentes, et il faut espérer que le Secrétariat présentera à la Commission des propositions allant dans le même sens durant la quarante-cinquième session de l'Assemblée.

79. Il y a certainement bien des manières d'augmenter les ressources mises à la disposition des activités prioritaires et, dans le cadre du budget ordinaire, il convient de juger salutaire toute mesure servant à améliorer la situation financière. Le remboursement proposé au paragraphe 20.8 du rapport du Comité consultatif représente un cas précis où les fonds correspondants pourraient servir à soutenir d'autres activités. Il faut donc souligner qu'on ne doit pas laisser un

(M. Lopez, Venezuela)

problème ou une activité quelconque, si importants soient-ils, dissimuler la possibilité de faire des économies dans l'exercice de certaines fonctions administratives.

80. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) répondant aux questions relatives aux réductions d'effectifs, dit que le transfert de cinq postes au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont il est fait état au chapitre premier et au chapitre 28, ramènerait de 22 % à 13,5 % le taux général de réduction des effectifs affectés aux activités de lutte contre la drogue.

81. En ce qui concerne le volume des ressources, les propositions budgétaires intéressant des activités telles que celles qui sont actuellement examinées sont fondées en partie seulement sur l'évaluation des besoins, et bien davantage sur celle des possibilités. Une simplification et une meilleure coordination des structures aideront sans aucun doute à permettre d'exécuter correctement les programmes prévus chapitre 20. On comprend les préoccupations de la représentante de l'Autriche en ce qui concerne l'effet sur les programmes des réductions de personnel opérées à la Division des stupéfiants et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, mais le Secrétaire général est convaincu qu'avec les ressources demandées, une meilleure coordination et la fourniture de fonds extra-budgétaires, il sera possible d'exécuter les programmes prévus.

82. Si l'Assemblée générale décide, à la session extraordinaire sur les stupéfiants qui se tiendra en 1990, de modifier le rôle ou le mandat du Secrétariat, les ressources voulues seront alors demandées à l'Assemblée.

83. Le Secrétariat répond en temps voulu à la question de la représentante du Cameroun concernant le texte explicatif du programme et à celle du représentant de l'Inde concernant la ventilation des ressources allouées aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales.

84. En ce qui concerne les questions posées par les représentants de l'Ouganda et du Venezuela, entre autres pays, concernant les fonds extra-budgétaires, le Secrétaire général fournira sous peu les renseignements demandés à la Cinquième Commission. Le Comité consultatif présentera comme convenu à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-cinquième session, un rapport concernant l'examen à l'échelon intergouvernemental des fonds extra-budgétaires. La Cinquième Commission aura une première occasion d'évaluer les progrès réalisés dans le mode de présentation des fonds extra-budgétaires dans le projet de budget-programme lorsqu'elle examinera celui relatif à l'exercice biennal 1992-1993.

85. M. KINCHEN (Royaume-Uni), obéissant à un souci de cohérence, demande que toutes les décisions concernant le chapitre 20 soient prises à la condition explicite que les questions soulevées au paragraphe 217 du rapport du CPC, ainsi que les questions relatives aux postes, feront l'objet de consultations.

86. Le PRESIDENT dit que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Cinquième Commission entend approuver les conclusions et recommandations du CPC qui figurent au paragraphe 217 du document A/44/16.

87. Il en est ainsi décidé.

88. Sans qu'il y ait d'objection, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 8 378 800 dollars au chapitre 20 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture, étant entendu que les questions soulevées au paragraphe 217 du document A/44/16 et les questions relatives aux postes feront l'objet de consultations.

La séance est levée à 13 h 15.